RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE NOGENT SUR OISE

SOUS-PREFECTURE
19 MAI 2026
6, rue Georges Heury
60607 CLERMONT Cedex

Séance du 18 mai 2026

Nombre de membres			
En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	18	19
Date de la convocation			
11 mai 2026			
Date d'affichage de la convocation			
11 mai 2026			
Numéro de la présente délibération			
DEL2026_26			

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Monchy Saint-Eloi

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth FREITAS, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : M. Jean-Luc BIONNE, Mme Elisabeth FREITAS, M-Romain DECORDE, Mme LARBI Dalila, M. Hervé LEGROS, Mme Florence GUERLESQUIN, M. Daniel FRANCOIS, M. Gilles TARDIF, M. André GHERARDI, Mme LEONE Aurore, Mme PLESSIER Chloé, M. TESTART Maxime, Mme BOSINO Erine, Mme Samira DARDIKH, Mme DUBUISSON Martine, M. BOUCHER Alain, Mme FELIX Justine, M. Alois CLAVIER
Était absent : M. David PARENT (ayant donné pouvoir à M. Hervé LEGROS).

Mme Erine BOSINO est élue secrétaire de séance.

Objet : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Vu la délibération n°DEL2026_08 du 21 mars 2026 relative à l'élection du maire, proclamant Monsieur Jean-Luc BIONNE, Maire,

Considérant que Monsieur Jean-Luc BIONNE a été élu maire et installé immédiatement dans ses fonctions, en date du 21 mars 2026,

Considérant que Monsieur Jean-Luc BIONNE a envoyé sa lettre de démission de ses fonctions de Maire à Monsieur le Préfet de l'Oise, mais souhaite garder ses fonctions de conseiller municipal,

Considérant que la demande de démission de Monsieur Jean-Luc BIONNE a été acceptée par Monsieur le Préfet de l'Oise par courrier reçu le 09 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Maire parmi les membres au sein du conseil municipal,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Sous la présidence de Mme Elisabeth FREITAS, 1ère adjointe au Maire, le bureau de vote étant ainsi composé :
Secrétaire de séance : Mme Erine BOSINO

Assesseurs : Mme Dalila LARBI et M. André GHERARDI

M. Romain DECORDE fait part de sa candidature au poste de Maire.

Il est procédé au vote. La secrétaire de séance procède à l'appel nominal. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :
1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs : 4
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 10

M. Romain DECORDE ayant obtenu **15 voix**, est **élu à l'unanimité** des membres présents, **proclamé Maire** et immédiatement **installé dans ses fonctions**.

La délibération du 21 mars 2026 est annulée dans la mesure où Monsieur Jean-luc BIONNE a souhaité démissionner de ses fonctions de Maire qui a été ensuite été accepté par Monsieur le Préfet de l'Oise par courrier reçu le 9 mai 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
à Monchy Saint-Eloi, le 19 mai 2026

La secrétaire de séance

Erine BOSINO

Le Maire

Romain DECORDE

MAIRIE DE MONCHY SAINT ELOI
60290 (OISE)

SOUS-PREFECTURE

19 MAI 2026

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex